



ASSOCIATION SPORTIVE RENAULT TRUCKS

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION JUDO-JUJITSU

Le présent règlement a pour but de préciser les dispositions spécifiques de la section .

But de la section :

- Découverte du judo ou du Jujitsu , de sa discipline et de son code moral .
- Formation , pratique et évolution dans ce sport par le passage des grades successifs au sein de l'A.S.R.T. , les préparer aux compétitions et au passage de la ceinture noire , cette formation est assurée par des professeurs diplômés d'état , bénévoles .

Article 1 - La section Judo-Jujitsu fait partie de l'A.S.R.T. et de ce fait ses membres doivent être inscrit et respecter le Règlement Intérieur et les Statuts de l'A.S.R.T.

Article 2 - La section Judo-Jujitsu de l'A.S.R.T. a été déclarée à la D.D.J.S. le 18/12/1962 sous le numéro d'agrément 18833 et de ce fait ses membres doivent respecter le Règlement Intérieur de la F.F.J.D.A. et des Règlements départementaux et régionaux de cette discipline et notamment la prise de la licence fédérale obligatoire .

Article 3 - Lors des compétitions extérieures , les membres de la section doivent se conformer au règlement Intérieur du club qui les accueille .

Article 4 - Tout les ans une assemblée générale a lieu en fin de saison sportive pour faire le bilan de l'année écoulée et remettre les nouvelles ceintures de grade et récompenses sur décision des professeurs .

Article 5 - Tout les 2 ans une assemblée générale électorale a lieu en début de saison sportive pour renouveler le bureau de la section qui doit se composer au minimum d'un Président , un Secrétaire , un Trésorier et un représentant au Comité Directeur de l'A.S.R.T. et son suppléant .

Article 6 - Le bureau de la section est chargé :

- de la liaison avec les instances fédérales , départementales , régionales et nationales du Judo-Jujitsu
- d'organiser la participation de ses membres aux compétitions de sélection officielles et aux interclubs régionaux auxquels le club est invité .
- d'encadrer ses membres et de faire respecter la discipline lors des déplacements .
- d'organiser les passages de grades .
- d'inciter ses adhérents à devenir arbitre ou administratif pour participer à l'organisation des compétitions et même professeur pour transmettre son savoir .

Article 7 - Le bureau gère financièrement la section :

- en fin d'année , il construit un budget prévisionnel et le transmet au Comité Directeur de l'A.S.R.T. qui accordera tout ou partie de ce budget pour le

fonctionnement de la section pour l'année suivante .

Article 7 (suite)

- le bureau fait remplir les fiches d'inscription à ses adhérents , collecte le montant de la cotisation à l'A.S.R.T. suivant le barème décidé par le Comité Directeur , délivre les cartes de membres pour justification auprès des autres sections .
- le bureau remplit les demandes de licence assurance sportives et les transmet à la F.F.J.D.A. afin d'assurer ses membres contre tout risque d'accident à chaque début de saison sportive .
- le bureau s'assure que ses membres ont une autorisation médicale d'aptitude à la pratique du Judo-Jujitsu en compétition .
- le bureau fera signer une autorisation parentale pour les adhérents mineurs
- le bureau règle les frais de participation de ses adhérents aux différents interclubs ou compétitions officielles (frais de déplacement , participation , hébergement , etc..) selon le barème de l ' A.S.R.T.
- le bureau prévoit le renouvellement de son matériel vétuste et surtout son tatami .
- la section Judo-Jujitsu peut prêter des kimonos à ses membres selon un prix de location défini par le bureau et selon ses moyens financiers , cet équipement sera restitué dès que l'adhérent ne pratiquera plus .

Article 8 - le bureau diffuse des informations (heure et date d'entraînement) , le calendrier des compétitions et ses résultats sportifs dans l'usine pour faire connaître et inciter la pratique de son sport .

Le présent règlement a été remis à jour (changement de nom de l'association)et adopté au cours de l'assemblée générale de la section Judo-jujitsu du 9 décembre 2003.

le Secrétaire

le Président

